

Guide des ainés de Vresse- sur-Semois



Connaitre ses droits

Rester actif



Se soigner

Se divertir

Et bien vivre chez soi !



A tous nos Aînés de la Commune de Vresse-sur-Semois.

Créé en février 2014, le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) de Vresse-sur-Semois tente d'assurer et d'améliorer votre qualité de vie via des cours, des informations, des activités, des rencontres...

C'est pourquoi il a souhaité vous offrir cette nouvelle version du guide des aînés, qui constitue un outil d'informations clair et lisible, dans lequel vous pourrez trouver tous les renseignements précieux dont vous avez besoin : coordonnées des services communaux, informations sur vos droits et avantages, répertoire des professionnels de santé... Il dispose également d'un tableau de renseignements personnels que vous pourrez compléter à votre convenance.

Gardez bien ce guide près du téléphone ou à portée de main dans un endroit visible.

Nous espérons que cet ouvrage vous sera utile et répondra à vos attentes !

Bonne lecture.

Les membres du CCCA

N.B. : n'hésitez pas à nous contacter si vous remarquez une erreur ou un oubli dans le guide.

TABLE DES MATIERES

1. QUELQUES INFORMATIONS SUR NOTRE COMMUNE DE VRESSE.....	7
1.1 Le Collège communal – ses missions	7
1.2 Le Conseil Communal – ses missions.....	8
1.3 Les services communaux	8
1.3.1 Direction Générale	8
1.3.2 Service Comptabilité	8
1.3.3 Services Etat Civil et Population.....	8
1.3.4 Service Taxes	8
1.3.5 Service Enseignement	8
1.3.6 Service Travaux.....	8
1.3.7 Service Urbanisme, Cadastre et Logement	9
1.3.8 Agent Constatateur	9
1.3.9 Accueil Temps Libre	9
1.3.10 Plan de Cohésion Sociale	9
1.3.11 Service des Eaux	9
2. L'AIDE SOCIALE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE.....	10
2.1 Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS).....	10
2.1.1 Les missions spécifiques relatives aux aînés.....	10
2.1.2 Les permanences au CPAS.....	11
2.1.3 Service de repas à domicile	11
2.1.4 Service aides ménagères.....	11
2.1.5 Service d'accompagnement.....	12
2.1.6 Service de bus PMR	12
2.1.7 Service buanderie et magasin de seconde main	13
3. LES DROITS ET AVANTAGES DE LA PERSONNE AÎNÉE	14
3.1 La pension	14
3.2 Le Handicap	15
3.3 L'allocation de chauffage.....	15
3.4 Le guichet énergie.....	15
3.5 Les tarifs sociaux pour le téléphone fixe et le GSM	15
3.6 Les parcs à conteneurs du BEPN Environnement	16

3.7	Le kit SENIOR FOCUS	16
3.8	Bon à savoir	17
4.	LA SANTÉ DE LA PERSONNE AÎNÉE	18
4.1	Les prestataires des secteurs médical et paramédical	18
4.1.1	Médecins généralistes.....	18
4.1.2	Infirmier(ière)s à domicile.....	19
4.1.3	Pharmaciens(ne)s.....	19
4.1.4	Kinésithérapeutes	20
4.1.5	Ostéopathes	20
4.1.6	Dentistes	21
4.1.7	Réparation prothèses dentaires	21
4.1.8	Psychologues	21
4.1.9	Podologue.....	21
4.1.10	Pédicures	22
4.1.11	Opticiens et audio-prothésistes.....	22
4.1.12	Diététicien(ne)s	23
4.1.13	Acuponcture	23
4.1.14	Poste médical de garde de Bièvre.....	23
4.1.15	Le Centre Médical Hélicoptère (CMH)	23
4.1.16	Dépistage du cancer.....	24
4.2	Les établissements de repos et de soins	24
4.2.1	Etablissements hospitaliers.....	24
4.2.2	Bon à savoir.....	25
4.3	Les services d'aide à domicile	26
4.3.1	Sociétés de titres-services.....	26
4.3.2	Autres services d'aide ne fonctionnant pas avec le système des titres-services	26
4.4	Les déclarations anticipées.....	28
5.	LES SERVICES DE SECOURS ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ	30
5.1	Les numéros d'urgence	30
5.2	Numéro en cas de tempête ou inondation	31
5.3	Les services de sécurité.....	31
5.3.1	Appeler les services de sécurité.....	31
5.3.2	En cas de perte ou de vol des papiers (identité, banque...).....	32
6.	LE SPORT, LA CULTURE, LES LOISIRS ET LA VIE ASSOCIATIVE	33

6.1	Le sport et les loisirs	33
6.1.1	Le bassin de natation et aquagym.....	33
6.1.2	La gymnastique adaptée pour les aînés	33
6.1.3	Les clubs de marche	33
6.1.4	Centre récréatifs	34
6.1.5	Autres clubs de sports de la commune	34
6.1.6	Les associations de seniors.....	35
6.1.7	Activités nature.....	35
6.2	La culture	36
7.	LA MOBILITÉ	39
7.1	Mobilisud	39
7.2	Autres services de transport	39
7.2.1	Les services de mobilité du CPAS de Vresse.....	39
7.2.2	Altéo (Service d'accompagnements et de transport).....	40
7.2.3	Le TEC	40
7.2.4	La SNCB	40
7.2.5	La Croix Rouge	40
8.	LE JOUR OÙ L'UN DES DEUX S'EN VA...	41
8.1	Les formalités lorsque le décès survient	41
8.1.1	Le constat du décès par le médecin	41
8.1.2	Le rôle de l'entrepreneur des pompes funèbres	41
8.1.3	Les démarches auprès de l'administration communale	41
8.1.4	Les formalités ultérieures	42
8.2	Services divers	44
8.2.1	Entreprises pompes funèbres.....	44
8.2.2	Notaires	45
9.	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	46
9.1	Coordonnées du ménage	46
9.2	Personnes à prévenir en cas d'urgence	46
9.3	Informations personnelles de santé	47
9.4	Coordonnées des prestataires de santé	47
9.5	Coordonnées des prestataires d'aide à domicile	48
9.6	Mes notes personnelles	49
9.7	Numéros d'urgence	50

1. QUELQUES INFORMATIONS SUR NOTRE COMMUNE DE VRESSE



Administration Communale

Rue Albert Raty, 112

5550 - VRESSE-SUR-SEMOIS

Tél : 061/50.03.06

E-mail : administration@vresse-sur-semois.be

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les services cadastre et urbanisme sont ouverts uniquement les matins et sur rendez-vous.

Permanences du service population, état civil et permis de conduire : les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10h à 12h.

Au sein d'une commune existent diverses instances qui ont chacune un rôle bien défini à assumer, qu'il soit exécutif ou consultatif.

1.1 Le Collège communal – ses missions

Le Bourgmestre, les échevins et le président du CPAS forment le Collège communal. Ils sont désignés par les membres du Conseil communal qui adoptent ainsi le pacte de majorité. En Collège, ils sont chargés de l'exécution des lois, décrets, ordonnances, règlements et arrêtés, de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil communal, de la gestion des établissements communaux, de la gestion des revenus, de la direction des travaux communaux, de l'administration des propriétés de la commune...

1.2 Le Conseil communal – ses missions

Le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal. Il délibère sur tout autre sujet qui lui est soumis par l'autorité supérieure. Certaines de ses décisions doivent être approuvées par l'autorité de tutelle. Le Conseil communal établit les règlements d'administration intérieure et les ordonnances de police communale. Le Conseil communal peut prévoir des peines contre les infractions à ses règlements et ordonnances, à moins qu'une loi ou décret n'en ait fixé. Ces peines pourront être des peines de simple police ou des sanctions administratives.

Le Conseil communal administre les bois et forêts de la commune, sous la surveillance de l'autorité supérieure.

Les réunions ont lieu les 4èmes jeudis du mois à 20h00 dans la salle du Conseil.

1.3 Les services communaux

1.3.1 Direction Générale

Directeur Général

Tél. : 061/21.04.35

Compétences : Direction et coordination générales de tous les services administratifs, académie de musique, suivi conseil communal, congé des employés, location de chasse, pompiers, sécurité routière, règlements taxes, assurances diverses, suivi et registre du collège, concessions, locations de bâtiments.

1.3.2 Service Comptabilité

Tél. : 061/46.58.32

Compétences : Comptabilité service ordinaire et extraordinaire, élaboration du budget, déclaration TVA, mandats, pensions communales, salaires, bons de commande, fourniture bureau, appels d'offres fournitures.

1.3.3 Services Etat Civil et Population

Tél. : 061/21.04.30

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
Permanences : 1er et 3ème samedi de chaque mois de 10h à 12h

Compétences : Population, accueil téléphonique, cartes d'identité, copies conformes, légalisation de signatures, délivrances de documents administratifs, casier judiciaire, chômage temps partiel, élections, étrangers, délivrance permis de conduire, recensement agricole, état civil, délivrance extrait actes état-cil, passeport, listes

d'affouage, opérations diverses : « Télévie », fabriques d'église, vaccination poliomyélique, ventes de bois (catalogue, affouage), académie de peinture, ...

1.3.4 Service Taxes

Tél. : 061/46.58.37

Compétences : Gestion et facturation secondes résidences, eaux, immondices, camping, séjour, ...

1.3.5 Service Enseignement

Tél. : 061/50.01.97

Compétences : Organisation générale des écoles, dossiers administratifs des enseignants, commission paritaire locale, conseil de participation, accidents scolaires, commandes scolaires.

1.3.6 Service Travaux

Tél. : 061/46.58.31

Compétences : Gestion administrative des travaux, accidents du travail du personnel, demande de raccordement à la distribution d'eau, analyse des eaux de la distribution, extension éclairage public, réservation barrières Nadar.

1.3.7 Service Urbanisme, Cadastre et Logement

Tél. : 061/21.04.32

Ouvert uniquement le matin sur rendez-vous.

Compétences : Cadastre et urbanisme, délivrance des permis et des certificats urbanisme, primes achat et construction, environnement.
Patrimoine : achat et vente de terrains, permission et modification de voirie, taxe sur les logements inoccupés, gestion administrative de la sécurité, incendie des hôtels, gîtes et autres logements mis en location à des fins touristiques, plan HP, assurance RC objective.

1.3.8 Agent Constatateur

Tél. : 061/46.58.31

Compétences : l'agent constatateur est compétent pour constater les infractions au règlement général de police de la Charte de « Bien Vivre Ensemble » et les infractions en matière environnementale.

Cependant, il joue d'avantage un rôle de sensibilisation que de répression.

Sa principale mission sera d'être la personne relais entre la commune et le citoyen pour tenter de rendre la commune plus agréable encore.

Pour cela, il collabore tout particulièrement avec le service de Police de Proximité de Vresse mais aussi avec le Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de Bièvre.

Vous pouvez également le contacter en ce qui concerne les camps de vacances.

1.3.9 Accueil Temps Libre

Tél. : 061/21.04.31

Coordinateur ATL, responsable des accueils extrascolaires présents dans les différentes implantations de la commune. Mise en place d'activités pour les enfants de 2 ans 1/2 à 12 ans en période de vacances scolaires.

1.3.10 Plan de Cohésion Sociale

Tél. : 061/21.04.39

Le Plan de Cohésion sociale a pour but de promouvoir l'ensemble des droits des citoyens, il s'adresse donc à l'ensemble de la population. Pour ce faire, un plan d'actions a été établi.

Il veut favoriser la cohésion entre les citoyens afin

d'assurer une mixité sociale.

Ce plan se traduit à travers plusieurs axes de travail, parmi : le droit au travail, le droit au logement, le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à l'épanouissement culturel, social et familial, de droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication et enfin, le droit à la mobilité.

Vous avez des questions sur le PCS ou sur ses actions ?

Vous êtes intéressé en tant que citoyen, représentant d'une association d'adhérer à un projet ? Vous souhaitez redynamiser votre quartier, votre village, votre association ?



N'hésitez pas à contacter la chargée de projet à la commune de Vresse-sur-Semois.

1.3.11 Service des Eaux

Tél. : 061/46.58.39

Compétences : gestion de la distribution d'eau, suivi qualité, contact avec des abonnés, raccordements, gestion des compteurs et redevances des eaux.

2. L'AIDE SOCIALE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

2.1 Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Le Centre Public d'Action Sociale de Vresse (CPAS) est un organisme public dont la mission est de « permettre à chacun d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité humaine ». Il est donc chargé de dispenser une aide sociale en faveur des personnes en difficulté.

Le CPAS de Vresse sur Semois

1 rue du Ruisseau, 5550 Vresse-sur-Semois

Pour tout renseignement ou une prise de rendez-vous, merci de contacter le **numéro de téléphone général** :

061/50.02.42

2.1.1 Les missions spécifiques relatives aux aînés

- Aider le citoyen à faire face aux difficultés d'ordre personnel, l'accompagner dans l'accomplissement de démarches administratives à caractère social, collaborer avec les CPAS, les associations publiques, les ministères et les organismes sociaux pour œuvrer en sa faveur ;
- Introduire les demandes de pensions de retraite et de survie des travailleurs salariés et indépendants ;
- Aider à la reconnaissance du handicap ;
- Introduire les demandes d'allocations de remplacement et d'intégration, d'aide à la personne âgée en raison d'un handicap ;
- Introduire les demandes auprès de : AVIQ (Agence pour une vie de qualité) – Anciennement AWIPH ;
- Délivrer les documents relatifs aux avantages sociaux accordés aux personnes reconnues handicapées ;
- Demander l'obtention d'une carte spéciale de stationnement pour personnes handicapées ;
- Délivrer le certificat d'indigence pour l'obtention d'un avocat sur prodeo ;
- Délivrer le SVP Facteur (affichette pour demander au facteur de passer chez soi).

2.1.2 Les permanences au CPAS

Permanence du service social :

Lundi de 8h à 12h
Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h

[Uniquement sur rendez-vous au 061/50.02.42](tel:061500242)

Permanence médiation de dettes :

Le mardi uniquement sur rendez-vous

Permanence juridique :

Chaque lundi au **CPAS de Beauraing**, Place de Seurre n°7 de 17h à 19h, sans rendez-vous

Permanence pension salarié - Informations :

Contactez le service fédéral des pensions gratuitement au 1765, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Permanence allocation handicapé :

Uniquement sur rendez-vous

2.1.3 Service de repas à domicile

Dans tous les villages de notre commune, **possibilité de livraison de repas chauds à domicile**, à des heures régulières, **du lundi au samedi**.



Vous pouvez également recevoir des repas pour les dimanches et jours fériés, ceux-ci vous seront livrés froids ou surgelés, la veille dudit jour.

Les repas sont servis dans des plats inox qu'il faut nous rendre, débarrassés de toute trace de nourriture, lavés et en parfait état lors de notre passage suivant.

Aux prix de **8,87€/repas** (réduction de 0,50€ pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée auprès de la mutuelle).

Les réservations se font uniquement auprès du CPAS de Vresse, sur base d'un menu établi un mois à l'avance, avec désormais des régimes particuliers (sans sel ou diabétique) lorsque votre médecin vous l'impose !

Votre demande peut être de longue ou de courte durée, régulière ou non.

Un menu varié est établi tous les mois.

Essayez sans engagement !

Heures approximatives de passage dans les villages :

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| - Nafrature vers 10h45-11h | - Pussemange vers 12h25 |
| - Orchimont vers 11h-11h15 | - Bagimont vers 12h35-12h50 |
| - Chairière vers 11h15-11h30 | - Laforêt vers 12h50-12h55 |
| - Mouzaive vers 11h25-11h40 | - Vresse vers 13h00-13h05 |
| - Alle vers 11h40-11h50 | - Membre vers 13h15-13h20 |
| - Sugny vers 12h10-12h25 | - Bohan vers 13h25-13h35 |

Téléphone : 061/50.02.42

2.1.4 Service aides ménagères

Le service d'aides ménagères du CPAS propose **aux personnes âgées une aide dans les tâches ménagères** (nettoyage, repassage, ...) sur le territoire de notre commune.

- Service du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30

- Vous décidez de la fréquence de leur venue : 1x semaine, 2x mois...
- Vous décidez du nombre d'heures : 1x4 heures, 2x2 heures, 1x2 heures...

Tous les mardis, l'horaire de la semaine qui suit est établi, en tenant compte des demandes de chacun. Vous recevez, fin de semaine, une carte vous indiquant quel jour est prévu chez vous.

Si vous devez partir en vacances, en convalescence, ... nous interrompons durant cette période la venue des aides ménagères et reprenons le rythme dès que vous en faites la demande. Nous vous demandons de nous prévenir une semaine à l'avance (sauf urgence).

Votre taux horaire est calculé selon les revenus des personnes vivant sous le même toit, et est revu chaque année (pension, salaire, revenu locatif, indemnité mutuelle, allocation handicapée, ...). De plus, une reconnaissance de handicap diminue le taux horaire de base.

Téléphone : 061/50.02.42

N.B. : possibilité d'adhérer au système de titres-services → voir rubrique 4.3.1.

2.1.5 Service d'accompagnement

Vous devez vous rendre en clinique (médecin, pharmacie...), poser des actes administratifs (notaire, administration...), rendre visite à un proche ou faire des courses ? **Faites appel au service d'accompagnement du CPAS !**

Plus qu'un moyen de locomotion, ce service permet à chacun de se déplacer dans les meilleures conditions, de bénéficier d'une aide personnalisée. **Une priorité est donnée aux déplacements pour raisons de santé.**

Tarifs :

- 0,4265 euros/km au départ et retour de Vresse, rue du ruisseau n° 1 (*tarif adapté en fonction du montant de l'indemnité kilométrique allouée aux fonctionnaires de la RW*) ;
- Pas de temps d'attente pour les déplacements effectués pour des raisons médicales (visite, examen, ...) ou administratives ;
- 11,82 euros/heure de temps d'attente fractionnable en quart d'heure pour les autres déplacements.

Toute demande doit parvenir au **061/50.02.42**, dès que possible et est acceptée selon les disponibilités.

Pour aller plus loin : voir également le **Chapitre 7. Mobilité.**

2.1.6 Service de bus PMR

Le bus pour Personnes à Mobilité Réduite roule au départ des communes de **Vresse, Bièvre, Bouillon, Paliseul...**

Vous êtes une personne à mobilité réduite, temporairement ou non (voiturette, tribune, béquilles, du mal à marcher...) et vous souhaitez vous rendre chez le médecin, aller travailler, rendre visite à des amis ?

Le CPAS a mis sur pied, en collaboration avec le Forum mobilité de Barvaux, un service de transport pour **Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** grâce à un nouveau véhicule minibus équipé d'un lift permettant le transport simultané de 3 personnes en fauteuil roulant.

La **tarification** peut varier selon le trajet à effectuer, bien évidemment, et les raisons du déplacement.

Ce service est prioritairement utilisé pour les raisons suivantes :

1. Médicale
2. Actes administratifs
3. Raisons familiales
4. Shopping et loisirs

Nous ne remplaçons ni les ambulances, ni les taxis, nous avons un créneau bien particulier, des conventions officielles et bien précises limitent notre action.

Téléphone : 061/50.02.42

2.1.7 Service buanderie et magasin de seconde main

<i>Service buanderie</i>	Lavage et repassage du linge Tarif : ➤ 1 machine (Max 5kgs) de linge trié + séchage = 11,82 € ➤ 1 machine (Max 5kgs) de linge trié + séchage + repassage = 23,64 € ➤ Repassage seul = 11,82 €/heure (au prorata en cas d'heure incomplète divisé en ¼ heure) Possibilité de ramassage à domicile (supplément de 5,00€) <i>Horaire :</i> ➤ Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00 ➤ Mercredi de 9h00 à 12h ➤ Un samedi sur deux de 14h30 à 18h00 ➤ Fermé le lundi et le dimanche
<i>Magasin de seconde main</i>	Vêtements pour tout genre et tout âge à prix démocratique ! Chaque fois que vous déposez des vêtements ou autre, il s'agit de dons. En achetant des vêtements à des prix démocratiques, vous participez à une action sociale. Nous acceptons des vêtements propres et en bon état que vous aimeriez encore porter. <i>Horaire :</i> ➤ Mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h et de 12h30 à 18h ➤ Fermé le lundi, mercredi, samedi et dimanche

Adresse : Rue Albert Raty 67, 5550 Vresse-sur-Semois

Téléphone : 061/50.18.16

3. LES DROITS ET AVANTAGES DE LA PERSONNE ÂÎNÉE

BON A SAVOIR : une personne âgée qui se trouve dans l'impossibilité d'introduire elle-même une demande peut généralement se faire représenter par une personne majeure en lui confiant sa carte d'identité électronique et une procuration manuscrite.

3.1 La pension

La pension de retraite est un droit qui est instruit automatiquement environ un an avant l'âge légal prévu et cela, quel que soit son statut de travailleur (salarié, fonctionnaire, indépendant, frontalier, travailleur à l'étranger, ...).

Pour vous faciliter les choses, peu importe le régime dans lequel vous avez travaillé (salarié ou indépendant), vous pouvez téléphoner à **un seul numéro** :

1765

Qui peut m'aider ?

- CPAS (Rue du Ruisseau 1, 5550 Vresse-sur-Semois – 061/50.02.42)
- Votre mutuelle
- Votre syndicat
- Le Service fédéral des Pensions (Esplanade de l'Europe 1, 1060 Bruxelles – 1765)

N'hésitez pas à contacter ces différents services afin de savoir ce à quoi vous avez droit en termes de pension, ce qui peut parfois varier en fonction de votre situation.

En cas de litiges, vous pouvez contacter le service médiation pension au 02/274 19 90 ou via www.mediateurpension.be.



3.2 Le Handicap

Pour plus de renseignements sur les droits et les avantages liés au handicap, veuillez contacter l'AVIQ, l'Agence pour une vie de qualité.

Administration centrale
Rue de la Rivelaine, 21
6061 Charleroi
Tél. : 071/33.77.11
Email : info@aviq.be
Site Internet : www.aviq.be

3.3 L'allocation de chauffage

Vous vous chauffez au moyen de mazout de chauffage en vrac ou à la pompe, de pétrole lampant à la pompe ou de gaz propane en vrac ?

Si vous êtes bénéficiaire du statut BIM (VIPO), si vos revenus sont inférieurs à un certain montant annuel défini ou si vous êtes en situation de surendettement, vous pouvez bénéficier d'une aide financière octroyée par le Fonds Social Chauffage.

Où se renseigner ?

- Auprès du CPAS de la commune de Vresse-sur-Semois
Tél. : 061/50.02.42

3.4 Le guichet énergie

Adresse : Grand'Rue 1, 6800 LIBRAMONT

Mail : guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Téléphone : 061/23.99.40

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous et les après-midis sur rendez-vous.

3.5 Les tarifs sociaux pour le téléphone fixe et le GSM

Le tarif téléphonique social est une aide qui peut vous être accordée si vous :

- Avez de très faibles revenus ;
- Êtes en situation de handicap ;
- Avez plus de 65 ans.



Celle-ci vous donne le droit de profiter de tarifs moins chers pour les frais de raccordement à un réseau, les frais d'abonnement à internet ou à une ligne fixe ou GSM et les frais de communication.

Où se renseigner ?

- Auprès de votre opérateur téléphonique (Proximus, VOO, Telenet...)

3.6 Les parcs à conteneurs du BEPN Environnement

Les parcs à conteneurs du BEPN Environnement sont situés aux adresses suivantes :

Parc à conteneurs de Malvoisin

Rue de Bouillon à Malvoisin

Tél : 061/58.99.47

Horaire : du mardi au samedi de 9h00 à 17h00

!!! Fermé le lundi et les jours fériés !!!

Parc à conteneurs de Vresse-sur-Semois

Rue Grande - RN 945 à Oizy (Bièvre)

Tél : 061/46.60.22

Horaire : du mardi au samedi de 9h00 à 17h00

!!! Fermé le lundi et les jours fériés !!!



3.7 Le kit SENIOR FOCUS

Qu'est-ce que le kit senior focus ?

Composé d'une boîte jaune, d'une fiche de renseignements et d'un autocollant, le kit senior focus est un dispositif qui peut être utile en cas d'intervention des secours à la suite d'un malaise, d'une chute... Il est à destination des personnes âgées, des personnes isolées ou de toute autre personne qui en fait la demande.

La procédure est simple :

1. Complétez la fiche de renseignements avec votre médecin traitant ou votre pharmacien ;
2. Placez la fiche à l'intérieur de la boîte jaune ;
3. Placez la boîte jaune dans la porte de votre réfrigérateur ;
4. Collez l'autocollant sur la face intérieure de la porte d'entrée de votre domicile.

C'est fait ! Ainsi, dans le cas d'une intervention d'urgence, l'autocollant avertira les professionnels de santé de la présence de votre boîte jaune et pourront vous prendre en charge plus adéquatement et rapidement grâce à vos renseignements personnels.

Vous souhaitez disposer du kit senior focus ? Rendez-vous à l'administration communale pour le recevoir gratuitement sur demande (contact : 061/50.03.06) ou n'hésitez pas à demander l'aide d'un service à domicile qui peut le récupérer pour vous (CPAS, infirmier(ère), aide-ménagère, kiné...).

Vous disposez déjà du kit senior focus ? N'oubliez pas de remettre vos informations à jour régulièrement et ce au moins une fois par an !



3.8 Bon à savoir

FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

ENGIE	078/35.33.33
ENECO	<i>Vous n'êtes pas encore client : 010/20.80.00</i> <i>Vous êtes client et vous avez une question sur votre facture : 010/23.97.97</i> <i>Vous êtes client et vous avez une autre question : 010/23.97.96</i>
TOTALENERGIES	<i>Informations sur l'électricité, le gaz ou votre Espace client : 04/340.64.64</i> <i>Informations sur les produits et services : 02/486.48.62</i>
LUMINUS	078/15.51.00
MEGA	04/268.20.00
COCITER	080/68.57.38
OCTA +	<i>Gaz naturel et/ou électricité : 02/851.02.52</i> <i>Hybridcard : 02/257.91.43</i> <i>Mazout : 060/34.00.00</i>
ORES	<i>Téléphone général : 078/.15.78.01</i> <i>Téléphone en cas de panne ou défaillance : 078/78.78.00</i>

SERVICE DES EAUX DE VRESSE

Téléphone	061/46.58.39
GSM (urgence uniquement)	0476/88.87.79

BUREAU DES CONTRIBUTIONS

Déclaration d'impôts des personnes physiques, droit de succession, d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe	Bureau de Neufchâteau - Rue du Clos des Seigneurs 2, 6840 NEUFCHATEAU 02/572.57.57 Bureau de Ciney (sécurité juridique) - Rue Courtejoie, 17 – 5590 CINEY 02/572.57.57 Bureau de Namur - Rue des Bourgeois 7 Bloc C, 5000 NAMUR 02/572.57.57
---	---

4. LA SANTÉ DE LA PERSONNE ÂÎNÉE

4.1 Les prestataires des secteurs médical et paramédical

4.1.1 Médecins généralistes

Vresse-sur-Semois			
CANT Daniel	0477/50.04.55	Rue Dr. Hensenne, 2	Alle
LEBAS Joëlle	061/50.22.49	Place Mongin, 6	Alle
JANSSENS Sven	061/41.61.95	Rue du Ruisseau, 8	Vresse

Bièvre			
BOUILLON J.P.	061/51.10.62	Rue St. Denis, 10	Graide

Centre médical Beveris à Bièvre			
MOREAU R.	061/51.29.80	Rue de Bouillon 36	Bièvre
PONCELET A.			
DUMONCEAUX C.			
BAIJOT J.			

Maison médicale de Bièvre				
Secrétariat	061/86.01.36	Rue de la Wiaule, 7	Bièvre	accueil@mmbievre.be
Médecins consultants (téléphoner au secrétariat pour connaître les horaires et/ou pour prendre rendez-vous)				
LEONARD F.				
MONTANIER A.				
MC CONNEL J.				
WOUTERS M.				

Gedinne			
BUCHET C.	061/58.77.45	Rue de la Gare, 10	Louette-St-Denis
GENDARME S.	061/27.18.33	Rue A. Marchal, 17	Gedinne
GEUDEVERT I.	061/58.99.49	Rue de la Semois, 8	Louette-St-Pierre
MARCHAL E.	061/58.81.33 0477/37.09.25	Rue de Charleville, 1	Gedinne
MAURY C.	061/61.19.44	Rue de la Croix du Hêtre, 38	Rienne
VERLAINE A.	061/58.80.17	Rue Emile Montreuil, 5	Gedinne

Bouillon			
ROULEFF D.	0470/82.67.18	Rue de la Gare, 1a	Noirefontaine
GERVY G.	061/65.85.64 0477/51.05.06	Rue de la Belle Etoile, 6	Bouillon
BUCHET J.	061/46.60.28	Rue du Brutz, 1	Bouillon
GOFFIN M.	061/46.69.78	Quai du Rempart, 19	Bouillon
DELAEY-THYSMAN	061/46.64.46	Rue du Tambour, 4	Corbion
REZETTE N.	061/46.91.01	Rue de la Gare, 26	Noirefontaine

Maison médicale de Bouillon		
ANIZET V.	061/86.03.00	Allée de la Paroisse 21, 6830 Bouillon
HAMDA O.		



4.1.2 Infirmier(ière)s à domicile

BAIJOT A.	0473/22.88.46	Rue Montante, 135	Sugny
NICOLAS A.	0471/57.52.52	Place Saint-Martin, 207	Sugny
ASD (Anciennement Croix Jaune et Blanche) (Y compris soins palliatifs)	061/58.95.08	Rue Raymond Gridlet, 8	Gedinne
WERY A-C.	0477/21.86.85	Maison médicale de Bièvre – Rue de la Wiaule, 7	Bièvre
DION C.	0494/34.29.88	Gedinne	
LALOUX C.	0471/37.84.96	Gedinne	
DELACHARLERIE N.	0479/89.14.68	Gedinne	
ARNOULD L.	0472/24.29.67	Bièvre/Paliseul	
MALUTA M.	0476/73.58.62	Gedinne	
CSD	081/77.71.11	Rue de France 35	Philippeville
NOLLEVEAUX J.	0474/59.72.89		
RICHARD F.	0474/80.37.86	Petit-Fays (Bièvre)	

4.1.3 Pharmaciens(ne)s

PHARMACIE DE LA SEMOIS	061/50.03.62	Rue de la Ringe, 33	Alle
PHARMACIE DE BIEVRE	061/51.14.52	Rue de Bouillon, 17	Bièvre
BAIJOT	061/58.83.23	Rue de Charleville, 8	Gedinne
PHARMACIE DE	061/58.77.21	Rue Léon Mathieu, 1	Rienne

RIENNE			
DEJARDIN	061/53.33.66	Rue Emile Gardez, 2	Carlsbourg
CORBIOPHARM	061/46.72.32	Chemin du Stayi, 3	Corbion (Bouillon)
LUXPHARMA	061/25.69.34	Rue de la Gare, 1	Noirefontaine
MULTIPHARMA	061/46.62.14	Rue du Collège, 30A	Bouillon

4.1.4 Kinésithérapeutes

Centre Physic'alle :	BREES Adeline	0472/43.79.04	Rue de la Forge, 3	Alle-sur-Semois
	MICHAUX Romane	0475/66.07.19		
	DENIS Virginie	0472/74.43.63		
	YANS Adrien	0477/24.73.83		
	NOEL Margo	0473/28.84.49		
RAHIER Djessika		0476/86.22.31	Rue d'Alle, 14	Mouzaive
BAUVIR Gwenaëlle		0478/63.29.55	Rue de la Semois, 53	Orchimont
ANDRE Mailys		0471/91.70.60		
THERET Odile		0471/89.21.13	Six Planes, 2	Bièvre
RANSON Mélissa		0472/23.19.48	Rue de la Wiaule, 17	Bièvre
MALDAGUE Claude		061/51.19.59	Rue de Baillamont, 11	Bièvre
VINCENT Philippe		061/51.22.51	Rue des Châteaux, 15	Bièvre
MONIOT Emilie		0472/39.69.41	Rue du Progrès, 2	Graide
Maison médicale de Bièvre	MASSIN Mélanie	0472/99.51.22	Rue de la Wiaule, 7	Bièvre
	ROZET Perrine	0477/08.06.27		
Cabinet de kinésithérapie de Gedinne	DUBOIS Joachim	0474/37.45.44	Rue Herman André, 12	Gedinne
	ROUSSEAUX Maureen	0496/74.32.31		
	DEFOIN Thomas	0474/36.47.94		
	BALLEZ Marie			
PETIT Jordan		0476/29.31.86	Rue de Gedinne, 6	Sart-Custinne

4.1.5 Ostéopathes

BERTHE T.	0472/44.20.64	La Routaine, 81	Membre
DUBOIS J.	0474/37.45.44	Rue Herman André, 12	Gedinne
BROUILLON P.	061/46.74.16	Route du Christ, 63	Bouillon
LAMBERT R. (Maison Médicale de Bièvre)	0492/99.73.66	Rue de la Wiaule, 7	Bièvre

4.1.6 Dentistes

FAYOS P.	061/31.32.59 0460/97.25.59	Rue de Bouillon, 12	Bièvre
BERTRUME	061/51.17.10	Rue des Châteaux, 31	Bièvre
CLARINVAL T.	061/58.84.92	Rue Pommiers Mathys, 21	Gedinne
DEMARCIN N.	061/58.97.42	Rue de Vonêche, 81	Gedinne
DUFOUR B.	061/53.39.75	Rue de la Saule, 5	Paliseul
TOUSSAINT S.	061/53.56.31	Rue Saint-Roch, 8	Paliseul
JEUNEHOMME LEGRAND F.	061/53.46.03	Rue Devant-le-Bois, 12	Carlsbourg
MAZIERS B.	061/28.90.46	Rue de Bojaban, 9	Corbion
JAMART J.			

4.1.7 Réparation prothèses dentaires

JEUNEHOMME LEGRAND F.	061/53.46.03	Rue Devant-le-Bois, 12	Carlsbourg
ARNOULD N.	061/46.80.08	Route de l'Erifa, 72	Bellevaux
FONTAINE K.	061/41.19.42 0496/20.96.90	La Virée, 28	Bertrix

4.1.8 Psychologues

Maison médicale de Bièvre	061/86.01.36	Rue de la Wiaule, 7	Bièvre
LISOIR Caroline		Psychologue/psychothérapeute	
RAES Marie-Emilie		Psychologue/psychothérapeute	
BRUYERE Aurore		Psychologue/psychothérapeute	
FELTESSE Guillaume		Neuropsychologue	

Centre médical Beveris	061/51.29.80	Rue de Bouillon, 36	Bièvre
FRYNS Delphine		Psychologue clinicienne	
GOOSSENS Eline		Neuropsychologue	
PENÉ Alexandra		Pédopsychologue	

SIPURA Charlotte (psychologue du travail)	0478/17.94.04	Rue du Charme, 30	Nafraiture
--	---------------	-------------------	------------

4.1.9 Podologue

HERMAN L.	061/86.01.36	Maison médicale de Bièvre - Rue de la Wiaule, 7	Bièvre
------------------	--------------	---	--------

4.1.10 Pédicures

	Téléphone	Adresse	Localité	Cabinet	À domicile
GATELIER Sandra	061/46.89.90	Rue de la Coue, 11B	Alle		X
NEVEUX Magali	0484/06.87.48	Rue de la Forge, 3	Alle	X	
HENRY Jacqueline	0470/11.80.57				X
COMPERE Charlotte	061/68.81.36 0479/23.10.66	Rue du Centre, 10A	Bièvre	X	
MAGIN Annick	061/51.21.18	Rue de Wiaule, 14	Bièvre	X	
ARNOULD Mallory	061/51.15.02 0494/70.02.84	Rue de la Volette, 9	Graide	Cabinet esthétique	X
SECUNDO Catherine	0479/33.82.15	Rue du Mont, 18	Graide	X	X
BERNARD Martine	061/58.94.77	Rue Herman André, 7	Gedinne	X	
MATHIEU Céline	061/29.25.85 0479/31.06.88	Rue Léon Demars, 38	Gedinne		X
PARIZEL Isabelle	061/46.74.55	Rue de la Bichetour, 31	Sensenruth		X
BAUDRY Nathalie	0494/47.50.33				X

4.1.11 Opticiens et audio-prothésistes

Nom	Téléphone	Adresse	Localité	Opticien	Audio-prothésiste
DOURET	061/53.46.10	Grand Place, 26	Paliseul	X	X
MH Vision	061/23.30.14	Rue de la Gare, 2	Noirefontaine	X	
LAPPPERRE (Chez Lux Pharma)	061/25.69.34	Rue de la Gare, 1	Noirefontaine		X
MORANT	082/71.22.67	Rue de Rochefort, 6	Beauraing	X	X
PEARLE Opticien	082/61.23.53	Rue de Bouillon, 34	Beauraing	X	
Un certain regard	082/67.92.62	Rue de Dinant, 1	Beauraing	X	X
Centre auditif Leboutte	084/22.23.28	Rue Porte Haute, 17A	Marche-en-Famenne		X
Optique Casin	061/41.42.06	Rue de Burhaimont, 36	Bertrix	X	X

Brinkmann Optique	061/22.29.49	Grand Rue, 7	Libramont	X	X
--------------------------	--------------	--------------	-----------	---	---

4.1.12 Diététicien(ne)s

WARIN Manon

Téléphone : 0460/97.80.69

Adresse : Maison médicale de Bièvre - Rue de la Wiaule 7, 5555 BIEVRE (061/86.01.36)

4.1.13 Acuponcture

SOURDEAU Eve-Amélie

Téléphone : 0470/22.04.49

Adresse : Rue Devant la Viye 1, 5555 Monceau-en-Ardenne



4.1.14 Poste médical de garde de Bièvre

Adresse : Rue de la gare, 3 – 5555 Bièvre

Téléphone : 1733

Horaire :

- **La nuit en semaine** (du lundi au jeudi, entre 18h et 8h)
- **Le week-end** (du vendredi 18h au lundi 8h) + jours fériés légaux (la veille dès 18h au lendemain 8h)

Après avoir formé le 1733 (Centrale d'appels), vous serez mis en contact avec le Poste médical de garde (PMG) de Bièvre qui vous fixera un rendez-vous pour une consultation sur place. Si votre état ne vous permet pas de vous déplacer, un médecin viendra à votre domicile.

Il est aussi possible de prendre rendez-vous directement en ligne à l'adresse suivante : www.1733.be

N.B. : ne jamais vous rendre au Poste médical de garde sans avoir formé le 1733 au préalable

4.1.15 Le Centre Médical Hélicopté (CMH)

Le Centre médical hélicopté de Bra-sur-Lienne (CMH) est un service médical d'urgence et de réanimation.

Centre Médical Hélicopté Asbl

Rue Bierleux, 69

B-4990 Bra-sur-Lienne (Lierneux)

Tél : 0032 (0) 86/45 03 39

Mail : info@c-m-h.be

Site : www.c-m-h.be

Il est disponible 24h/24, 7 jours/7 et intervient **à la demande du 112 uniquement**.

Il peut décoller en moins de 4 minutes et agir comme un accélérateur thérapeutique dans la prise en charge globale de tout patient.

Grâce à une carte d'affiliation (abonnement), le patient bénéficie de la gratuité du transport médicalisé lors de toute intervention hélicoptérée urgente organisée par le 112.

Le **tarif** est une cotisation annuelle :

- Affiliation individuelle : **30€**
- Affiliation familiale : **47€**

Vous pouvez également **faire un don au CMH**, qui peut être déduit aux contributions si celui-ci dépasse 40€.

4.1.16 Dépistage du cancer

En Belgique, il existe 3 programmes de dépistage systématique qui permettent de détecter précocement les cancers et améliorer les chances de guérison : cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus.

Consultez votre médecin traitant afin de bénéficier de ce dépistage ou pour toute autre question.

4.2 Les établissements de repos et de soins

4.2.1 Etablissements hospitaliers

Résidence Saint-Hubert	061/51.37.00	Rue de la Retraite, 12	Bièvre
C.H.A. Libramont		Avenue d'Houffalize, 35	Libramont
Accueil	061/23.81.11		
Urgences	061/23.86.50		
C.H.U. UCL – Site Godinne	081/42.21.11	Avenue G. Thérasse, 1	Mont-Godinne
C.H.U. UCL – Site Dinant	082/21.24.11	Rue Saint-Jacques, 501	Dinant
C.H.U. UCL – Site Ste Elisabeth Namur	081/72.04.11	Place Louise Godin, 15	Namur
Clinique St-Luc	081/20.91.11	Rue Saint-Luc, 8	Bouge
Centre hospitalier régional de Namur (CHR)	081/72.61.11	Avenue Albert Ier, 185	Namur
Institut Neuropsychiatrique « La Clairière »	061/22.17.11	Rue des Ardoisières, 100	Bertrix
Clinique St-Joseph	063/23.11.11	Rue des Déportés, 137	Arlon
Hôpital Princesse Paola	084/21.91.11	Rue du Vivier, 21	Marche-en-Famenne
Hôpital Ste-Thérèse	061/24.01.11	Chaussée d'Houffalize, 1	Bastogne
Hôpital Manchester de Charleville	0033 324/58.70.70	Avenue de Manchester, 45	Charleville-Mézières
C.H. Sedan	0033 324/22.80.00	Avenue Margueritte, 2	Sedan
Centre hospitalier de Nouzonville	0033 324/53.93.20	Rue E. Vaillant, 65	Nouzonville

4.2.2 Bon à savoir

❖ Ticket modérateur et Tiers-Payant

Vous le savez, la grande majorité des soins de santé sont en partie payés par votre mutuelle, ce qui vous permet de pouvoir vous soigner tout en profitant d'une réduction des coûts de ceux-ci. Ce principe est assuré par deux mécanismes, appelés le **ticket modérateur** et le **tiers-payant**.

- Le ticket modérateur

Lors d'une consultation chez un prestataire de soins, votre médecin par exemple, vous payez la totalité de la consultation et vous vous faites ensuite rembourser par votre mutuelle.

La partie du coût de cette consultation **qui reste à votre charge** après le remboursement de la mutuelle, s'appelle le **ticket modérateur**.

- Le tiers payant

Pour certaines prestations de santé, comme la pharmacie ou une hospitalisation, vous ne déboursez que le ticket modérateur lors du paiement de ces prestations, ce mécanisme s'appelle le **tiers-payant**.

❖ Statut BIM

Si vous ou votre ménage disposez de revenus modestes, vous avez peut-être droit à une intervention plus importante de la mutualité dans le coût de vos soins de santé. C'est ce que l'on appelle le **statut BIM**.

Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour voir si vous êtes dans les conditions pour bénéficier de ce statut.

A noter que l'ancien statut OMNIO et l'actuel statut BIM ne font plus qu'un : BIM.

4.3 Les services d'aide à domicile

4.3.1 Sociétés de titres-services

Certains services d'aide pratiquent le système des titres-services.

Qu'est-ce que le système des titres-services ?

Un titre-service est un moyen de paiement subventionné par la Région wallonne.

Grâce à ce mode de paiement, toute personne majeure domiciliée en Wallonie peut bénéficier de prestations d'aides ménagères, de repassage, de courses ménagères ou de transport de personnes à mobilité réduite, à des tarifs avantageux.

Comment procéder : la personne qui souhaite bénéficier de l'aide d'un travailleur en titres-services doit contacter une entreprise ou une agence agréée avec qui un contrat sera signé. Cette société ou agence agréée vous aideront dans toutes les démarches à effectuer : inscription, mode d'acquisition des titres-services, paiement des prestataires ...

A.L.E. Bièvre	Rue du Centre 1, 5555 BIEVRE Tél. : 0471/75.54.59 Mail : ale.bievre@skynet.be Services disponibles : ➤ Aide au petit entretien de jardin, bricolage intérieur, bricolage extérieur. ➤ Petits travaux de réparation et d'entretien du logement occupé par l'utilisateur ➤ Garde des enfants au domicile des parents ➤ Aide administrative ➤ ...
La Source ASBL	Rue du Brutz 3, 6830 BOUILLON Tél. : 061/46.86.88 Mail : tslasource@gmail.com Services disponibles : ➤ Nettoyage de l'habitation et des vitres ➤ Repassage à domicile ➤ Courses ménagères ➤ Préparation des repas

4.3.2 Autres services d'aide ne fonctionnant pas avec le système des titres-services

4.3.2.1 Services d'aide sur le territoire de la commune

❖ CPAS de la Commune de Vresse-sur-Semois

Adresse : Rue du Ruisseau, 1 à Vresse-sur-Semois

Téléphone : 061/50.02.42

Voir rubrique 2 : « Aide sociale, administrative et juridique »

❖ ALE Vresse-sur-Semois (Agence locale pour l'Emploi)

Adresse : Rue du Ruisseau, 1 à Vresse-sur-Semois

GSM : 0471/75.54.59

Mail : ale@vresse-sur-semois.be

Horaire (uniquement sur rendez-vous) :

- Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
- Le vendredi matin de 8h30 à 12h

Il faut tout d'abord prendre rendez-vous avec la responsable, qui aura lieu soit au bureau ALE, soit à votre domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Lors de la rencontre avec la responsable, celle-ci vous expliquera le fonctionnement du système ALE, enregistrera votre inscription, vous expliquera comment acquérir les chèques ALE, comment les utiliser et vous guidera dans le choix d'un prestataire.

Activités autorisées :

- Petits travaux de couture
- Gros nettoyage de plafonds, caves, greniers
- Petits travaux de réparation et d'entretien refusés par des professionnels en raison de leur faible importance
- Aide au petit entretien du jardin
- Aide à la surveillance ou à l'accompagnement de personnes malades ou d'enfants
- Surveillance ou accompagnement de personnes malades
- ...

N.B. : Le travail en hauteur ainsi que l'usage de la tronçonneuse et de la scie circulaire sont interdits.

A la fin de l'activité, ou au plus tard, à la fin du mois, vous devez remettre au prestataire le nombre de chèques correspondant aux heures prestées. 1 heure complète ou entamée équivaut à 1 chèque (4h30 de travail = 5 chèques).

A noter que l'information et la coordination effectuées par le(la) coordinateur(trice) sont des services gratuits.

4.3.2.2 Services d'aide en dehors du territoire de la commune

❖ L'ADMR

L'ADMR, Aide à Domicile en Milieu Rural, est une entreprise sociale qui permet aux personnes en difficulté à un moment donné de mieux vivre chez elles. Elle développe l'aide à domicile via des aides familiales, une garde à domicile, des aides ménagères sociales ou encore des ouvriers polyvalents.

Antenne de Dinant : Pont d'Amour, 56 – 5500 DINANT

Téléphone : 082/61.15.50

❖ TELEVIGILANCE

Le service de télévigilance est destiné à assurer la sécurité à domicile des personnes dans leur environnement habituel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La sécurité des personnes est assurée par un système d'alarme téléphonique dans les cas d'urgence médicale ou d'incidents fortuits.

Dans ces situations, grâce à un émetteur porté par l'abonné, ce dernier peut entrer en contact avec la personne ou le service qui l'assisteront et prendront les mesures adéquates face à l'urgence rencontrée.

Contactez votre mutuelle pour obtenir l'aide d'un système de télévigilance.

❖ Respect Seniors (Maltraitance des personnes âgées)

Respect Seniors est l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Au sein de votre famille ou de votre entourage proche, vous êtes peut-être touché de près ou de loin, par cette maltraitance. Le premier réflexe est d'en parler.

Il y a diverses formes de maltraitance.

On peut citer notamment la maltraitance :

- **Psychologique** (Harcèlement, injures, humiliations, ...)
- **Financière** (Détournement de pension, signature forcée, ...)
- **Physique** (Coup, contention abusive, ...)
- **Civique** (Absence de considération des choix de vie, privation de liberté, de papiers d'identité, ...)
- Et la **négligence** (Manquement aux aides et soins indispensables).

Tél. : 0800/30.330 (gratuit), du lundi au vendredi de 9h à 17h

L'anonymat est respecté si la personne le souhaite.

❖ SENOAH asbl

Senoah est un service gratuit d'accompagnement des seniors en matière d'habitats et un observatoire des lieux de vie pour aînés. L'asbl propose une écoute, un soutien, un conseil dans les démarches, ainsi qu'un conseil juridique à toute personne en recherche d'un lieu de vie pour adultes vieillissants.

Adresse : Avenue Cardinal Mercier 22, 5000 Namur

Téléphone : 081/22.85.98 (entre 8h30 et 17h)

❖ Énéo

Énéo est un mouvement social qui rassemble les aînés autour d'une spécificité et d'une problématique commune. Sa mission est basée sur une action citoyenne et collective, guidée par la solidarité et la justice sociale. D'inspiration mutualiste et chrétienne, Énéo est aussi un mouvement d'éducation permanente qui puise l'ancrage de son action dans la vie locale.

Régionale de Dinant : Avenue des Combattants 16, 5500 Dinant

Téléphone : 082/21.36.68

Mail : eneo.provincedenamur@mc.be - dinant@eneo.be

4.4 Les déclarations anticipées

Un jour ou l'autre, nous serons tous confrontés à la maladie grave ou à la mort, que ce soit la nôtre ou celle d'un proche. Quand cela nous arrive, en tant que patients, nous avons le droit d'être informés sur notre maladie et sur les traitements qui nous sont proposés par le médecin. Nous avons aussi le droit de refuser des traitements qui nous paraîtraient excessifs (acharnement thérapeutique).

Mais il se pourrait que nous ne soyons plus capables de nous exprimer sur ce que nous souhaitons et que nos proches doivent le faire pour nous.

Il en va de même quant à nos dernières volontés (don d'organes, sépultures, obsèques).

Pour que nos proches sachent quoi faire, pour que nos volontés soient connues et respectées avant qu'il ne soit trop tard, il y a une solution : les déclarations anticipées en matière de soins de santé et de fin de vie.

En Belgique, il existe plusieurs déclarations anticipées dont 7 que nous souhaitons mettre en avant :

- Déclaration anticipée concernant le droit du patient ;
- Déclaration de refus anticipé (acharnement thérapeutique) ;
- Déclaration anticipée de soins de fin de vie (donner une limite aux soins palliatifs) ;
- Déclaration d'acceptation ou de refus de don d'organes ;
- Déclaration anticipée d'euthanasie ;
- Enregistrement des dernières volontés (sépultures et obsèques) ;
- Formulaire de don de corps à la science.

Pour vous aider à remplir une ou plusieurs de ces déclarations, parlez-en à votre médecin ou auprès de votre commune.

Plus d'informations et formulaires types sur le site internet suivant : [Déclarations anticipées - CAL/Luxembourg \(calluxembourg.be\)](http://Déclarations_anticipées_-_CAL/Luxembourg_(calluxembourg.be))

5. LES SERVICES DE SECOURS ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ

5.1 Les numéros d'urgence

Les numéros d'urgence peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou d'un gsm.

Téléphoner à partir d'un gsm permet de se déplacer auprès de la victime ou de fuir tout en restant en contact.

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN - Numéro unique international avec relais local. - Met en liaison avec le « 100 ». - Disponible même sans carte SIM dans votre gsm.	POMPIERS ACCIDENT AGRESSION SITUATION DE DÉTRESSE	112
POLICE	EN CAS D'URGENCE : ACCIDENT, AGRESSION, SITUATION DE DÉTRESSE, ...	101

Il existe désormais une application mobile (à installer sur son téléphone) : **112 BE.**

Grâce à elle, vous ne devez plus mémoriser les numéros d'urgence et vous ne risquez donc pas de les oublier si vous êtes paniqués. Il vous suffit de cliquer sur l'icône des pompiers, de l'ambulance ou de la police, en fonction des secours dont vous avez besoin.

D'autres numéros d'urgence sont repris en fin de cet ouvrage.



5.2 Numéro en cas de tempête ou inondation

En cas de tempête ou d'inondation, vous pouvez contacter le **1722**.

L'activation du 1722 est toujours annoncée dans les médias sur base des avertissements de l'Institut Royal Météorologique de Belgique (l'IRM). Ce numéro est payant étant donné qu'il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence.

5.3 Les services de sécurité

5.3.1 Appeler les services de sécurité

❖ La police locale de la zone Houille-Semois

Téléphone : 061/24.24.00 (former le 112 le week-end et les jours fériés)

Le poste de police Vresse-sur-Semois assure les missions de police de proximité sur le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois et participe au rôle des permanences mobiles sur le territoire de la zone de police.

Le service "proximité" se compose des 1er Inspecteurs Laurent COLLIGNON et Thomas GRANDJEAN.

Le service "intervention" se compose du 1er Inspecteur Olivier CORNET et des Inspecteurs Nicolas COPPE, Simon DURET et Florentin ETIENNE.

Le Chef de poste est l'Inspecteur Principal Philippe DIASSON et le Chef de poste adjoint est l'Inspecteur Principal Kevin LEFER.

Horaire du Centre Zone (Rue de Dinant 36, 5575 Gedinne) :

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h

Horaires des permanences Zonales :

	Vresse	Beauraing	Bièvre	Gedinne
Lundi				08h00 – 17h00
Mardi		08h00 – 17h00		
Mercredi			08h00 – 17h00	
Jeudi	8h00 – 17h00			
Vendredi		08h00 – 17h00		
Samedi				
Dimanche				

Poste de Vresse : Rue Albert Raty 38, 5550 Vresse-sur-Semois

Poste de Beauraing : Rue de la Couture 21, 5570 Beauraing

Poste de Bièvre : Rue d'Houdremont 63, 5555 Bièvre

Poste de Gedinne : Rue de Dinant 30, 5575 Gedinne

5.3.2 En cas de perte ou de vol des papiers (identité, banque...)

Pour la carte d'identité :

1. Contacter le service **DOC STOP** au **00800 2123 2123** ou le **poste de police le plus proche** pour déclarer la perte/le vol ;
2. Contacter le **Service Population de l'Administration communale** au **061/21.04.30** afin d'introduire une demande de nouvelle carte d'identité.

Pour la carte bancaire :

1. Contacter immédiatement le service **Card Stop** au **078/170.170** pour bloquer la carte ;
2. Contacter sa **banque** pour introduire une demande de nouvelle carte bancaire.

6. LE SPORT, LA CULTURE, LES LOISIRS ET LA VIE ASSOCIATIVE

6.1 Le sport et les loisirs

Garder la forme le plus longtemps possible est important, pour la santé bien sûr, mais aussi pour le bien-être et la convivialité.

BON A SAVOIR

Certaines mutuelles prennent en charge tout ou une partie de la cotisation à un club sportif.

6.1.1 Le bassin de natation et aquagym

Piscine de Carlsbourg	061/53.42.49	Rue de Bièvre, 2C	6850	Carlsbourg
Centre sportif Communal de Bertrix	061/41.25.11	Rue du Culot, 44	6880	Bertrix
Piscine de Beauraing	082/71.26.57	Rue de la couture, 46	5570	Beauraing
Centre aqualudique Rivéa	+33 324/50.58.50	Route de Beauraing	08600	Givet
Centre aquatique de Sedan	+33 324/40.00.22	Esplanade du Lac	08200	Sedan
Centre aquatique Bernard Albin	+33 324/40.00.22	Rue des Pâquis	08000	Charleville-Mézières
Piscine Ronde couture	+33 324/40.00.22	Rue des Mésanges, 16	08000	Charleville

6.1.2 La gymnastique adaptée pour les aînés

Où ? Salle de la Glycine - Rue Albert Raty 83, 5550 Vresse-sur-Semois

Renseignements : 061/21.04.39

6.1.3 Les clubs de marche

JE MARCHE POUR MA FORME A VRESSE-SUR-SEMOIS	
Contact	0474/97.07.54 conrad.dion@skynet.be
Renseignements	3 ^{ème} dimanche du mois d'octobre à mars dans un des villages de la Commune de Vresse. Parcours de 8km le matin et 5km l'après-midi avec une pause pique-nique d'une heure devant un barbecue (choix demi-journée). Départ à 9h45 devant l'église.

LES TROTTEURS ARDENNAIS A GEDINNE	
Adresse	Rue de Bouillon, 8 – 5555 Bièvre
Contact	061/51.11.65
Renseignements	Tous les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois à 14h.
MARCHE ADEPS	
Contact	02/413.25.00
Renseignements	L'ADEPS propose des activités sportives pour tous. Son site internet reprend la liste des marches ADEPS dans la rubrique « points verts »
Site internet	www.adeps.be

6.1.4 Centre récréatifs

RÉCRÉALLE - CENTRE RÉCRÉATIF – BASE DE LOISIRS	
Adresse	Rue Léon Henrard, 16 – 5550 Alle
Tél.	061/50.03.81
Renseignements	Acro game, aqua-bike, balade en segway, bazooka ball, bowling, château gonflable, kayak, mini-golf, escalade, paint ball, patinoire, plaine de jeux, snooker & luna park, tennis de table, tir à l'arc, trampoline élastique, vélo électrique, VTT, zone de baignade
Site internet	www.recrealle.com

CAP BOHAN	
Adresse	Rue du Vieux Moulin, 138 – 5550 Bohan
Tél.	061/50.05.47
Renseignements	Kayak, VTT

CAP SEMOIS	
Adresse	Rue du Perré, 79-80 – 5550 Vresse-sur-Semois
Tél.	0477/58.20.62
Renseignements	Kayak, VTT, Canoë, Raft

6.1.5 Autres clubs de sports de la commune

EQUITATION – BARAQUE LAURENT	
Adresse	Rue du Bois Jean, 142 – 5550 Bohan
Tél.	061/50.07.49
Site internet	www.baraquelaurent.be

YOGA ORCHIMONT	
Adresse	Salle des fêtes d'Orchimont
Tél.	0477/26.27.19
Mail	lesvoisinesdorchimont@gmail.com

6.1.6 Les associations de seniors

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS (CCCA)	
Renseignements : 061/21.04.39	
Café-papote	Chaque 3 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h30 ou à 19h30
Repair-café	Chaque 3 ^{ème} samedi du mois de 9h à 12h à Vresse-sur-Semois Renseignements au 061/21.04.39

ACTIVITÉS ORGANISÉES POUR LES SENIORS			
Jardin communautaire de Alle	061/21.04.39		Alle
Jardin communautaire de Sugny	061/21.04.39		Sugny
Voyage des 3x20	061/21.04.39	1x/an	
Repas des 3x20	061/21.04.39	1x/an	

6.1.7 Activités nature

Régionale Natagora Semois ardennaise	
Adresse	Rue Saint Walfroid 21, 5550 Chairière
Site internet	https://semoisardennaise.natagora.be
Renseignements	Gestion de réserves naturelles, balades guidées, ateliers nature, formation nature et sensibilisation

Réserve naturelle de Membre-Bohan	
Téléphone	0472/43.66.90
Renseignements	Panoramas remarquables : point de vue du Jambon, ravin du Sautou, Le Châtelet, la Table des Fées, la Cheminée

Jardin des plantes sauvages « La Chiquetterie »	
Adresse	Rue d'Houdremont, 38 – 5550 Nafrature
Téléphone	061/50.11.33
Site Internet	www.lachiquetterie.be

Bison Ranch	
Adresse	Rue d'Angleterre, 56 – 5550 Orchimont
Tél.	0475/38.22.52
Site Internet	www.bisonranchorchimont.com

Guide Nature	
Natagora	0476/33.11.45
Natur'Evasion	0472/97.19.30
Sylvie De Gheselle	0491/25.02.56
Etienne Monnier	0476/24.92.38
Eric Vincent	0497/05.78.54
Jean-Pierre Raquez	0478/01.12.36

6.2 La culture

LE CENTRE D'INTERPRÉTATION D'ART	
Adresse	Rue Albert Raty, 112A – 5550 Vresse-sur-Semois
Tél.	061/58.92.99
Site internet	www.fondation-chaidron.com

LA MAISON DU TOURISME & GALERIE « LA GLYCINE »	
Adresse	Rue Albert Raty, 83 – 5550 Vresse
Tél.	061/29.28.27

LA BIBLIOTHÈQUE DE VRESSE-SUR-SEMOIS	
Adresse	Rue du Ruisseau 1A, 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS
Tél.	061/21.04.33
Horaires	Mercredi : de 14h30 à 17h30 Vendredi : de 9h00 à 12h00 Samedi : de 10h00 à 13h00

LE CENTRE CULTUREL DE BIÈVRE	
Adresse	Rue de Bouillon, 39/A – 5555 Bièvre
Tél.	061/51.16.14
Site internet	http://centreculturel-bievre.com/

LA BIBLIOTHÈQUE DE BIÈVRE	
Adresse	Rue de Bouillon, 26B – 5555 Bièvre
Tél.	061/23.01.10
Horaires	Fermé le lundi Mardi : 10h30 à 12h30 et 13h à 17h Mercredi : 10h30 à 12h30 et 13h à 18h Jeudi et vendredi : 10h30 à 12h30 et 13h à 15h30 Samedi : 9h à 13h00

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE – Bouillon/Gedinne/Vresse-sur-Semois	
Adresse	Rue des Bastions, 4 – 6830 Bouillon
Tél.	061/46.75.22
Horaires	Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 Mardi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 19h30
Site Internet	https://www.acabouillon.be/

ACADEMIE DES BEAUX-ARTS – VRESSE-SUR-SEMOIS	
Adresse	Rue du Ruisseau, 1A - 5550 Vresse-sur-Semois
Tél.	081/25.51.53
Mail	academie.beauxarts@gmail.com

CINÉMA		
GEDINNE	Rue de la Croisette, 11 – 5575 Gedinne	Tél. : 061/46.96.44
BOUILLON	Rue du N – 6830 Bouillon	Tél. : 061/46.63.22
CHARLEVILLE	Rue Longueville, 6 – 08000 Charleville-Mézières	Tél. : +33 324/33.22.08

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE - CYBERSEMOIS	
Adresse	Rue du Ruisseau 1A – 5550 Vresse-sur-Semois
Tél.	0472/49.03.62
Horaires	Le mardi et vendredi de 8h30 à 12h Le lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h

BON A SAVOIR

Le numérique, c'est fantastique... **mais attention aux arnaques !**

Retrouvez, sur le site internet de la commune (ma commune → social → plan de cohésion sociale), un guide complet pour connaître toutes les arnaques et savoir comment vous en protéger.

LIEUX DE CULTE (PAROISSES)

Alle - Mouzaive - Chairière – Laforêt – Membre – Vresse – Orchimont - Nafraiture	061/50.40.73
Sugny – Pussemange - Bagimont	061/50.02.37

SALLES COMMUNALES

Alle-sur-Semois	Rue Docteur Delogne	Contacter l'Administration communale : 061/50.03.06		
Bohan	Rue de la Seigneurie			
Nafraiture	Place Baron Léon Frédéric			
Orchimont	Rue de la Semois			
Sugny	L'Enclave – Place Saint Martin			
Vresse-sur-Semois	La Glycine – Rue Albert Raty, 83	Maison du Tourisme	061/29.28.27	

ACTIVITÉS CULTURELLES

Ardois'Alle	0497/45.43.74	Rue de Reposseau, 12	Alle
La Locomotive « Le Belge »	061/29.28.27	Rue de Petit-Fays	Vresse-sur-Semois

7. LA MOBILITÉ

7.1 Mobilisud

Vous avez des **problèmes de mobilité** et vous souhaitez vous déplacer pour :

- Un rendez-vous divers (banque, mutuelle, autres) ;
- Une visite médicale chez le médecin, accompagnement en clinique, chez le pharmacien, le dentiste... ;
- Une formation ;
- Une visite amicale ;
- Faire vos courses ;
- Un besoin administratif...

Le service **CALL CENTER MOBILISUD** a été conçu pour répondre à ces besoins et vous fournir un service de qualité !

Contactez le numéro vert gratuit
au moins 48h avant votre déplacement :

0800/37 309

Le centre Mobilisud fera alors appel à divers services pour assurer votre déplacement : bus, train, taxi social ou privé, Altéo, le service de bus PMR (personnes à mobilité réduite) et enfin, aux conducteurs bénévoles.

Devenez conducteur bénévole chez Mobilisud !

Vous avez une voiture ?

Vous voulez être utile et donner de votre temps pour aider ?

Contactez Mobilisud sans plus attendre !

Défraiement au km + couverture assurance.

- au tél. : 0800/37.309
- ou via email : contact@mobilisud.be
- ou via site Internet : www.mobilisud.be

7.2 Autres services de transport

7.2.1 Les services de mobilité du CPAS de Vresse

Voir les rubriques « Service d'accompagnement » et « Service de bus PMR » du CPAS.

7.2.2 Altéo (Service d'accompagnements et de transport)

Altéo est un service d'accompagnement et de transport de la Mutualité Chrétienne. Il a pour mission de briser l'isolement par l'organisation de diverses activités accessibles à tous (séjours de vacances, sections locales, animations, groupes thématiques...) mais aussi d'accompagner les personnes malades et handicapées dans la défense collective de leurs droits et participer ainsi à la construction d'une société plus solidaire. Il propose également un service de transports non-urgents médicaux et paramédicaux, de transports pour des activités de loisirs, des courses, des démarches administratives et des visites de famille.

Section locale de Dinant : Avenue des Combattants 16 - 5500 DINANT

Téléphone : 082/21.36.69

Mail : alteo.dinant@mc.be

7.2.3 Le TEC

Coordonnées Namur :

Téléphone : 081/25.35.55

Adresse : Avenue de Stassart 12, 5000 NAMUR

Site internet : www.letec.be



Vous pouvez télécharger l'application mobile du TEC sur votre smartphone pour visualiser en direct les arrêts de bus les plus proches de chez vous et acheter vos tickets en ligne.

7.2.4 La SNCB

Téléphone : 02/258.28.28 – tous les jours de 7h à 21h30

Site internet : www.belgiantrain.be



Les gares les plus proches de notre Commune sont celles de GEDINNE ou GRAIDE.

Vous pouvez télécharger l'application mobile de la SNCB sur votre smartphone pour acheter vos tickets en ligne.

7.2.5 La Croix Rouge

La Croix Rouge peut effectuer des trajets « non-urgents » pour vous emmener à l'hôpital, chez le médecin ou d'un lieu de soins à un autre.

Vous souhaitez réserver un trajet pour vous ou l'un de vos proches ? Il suffit d'appeler le **105**, disponible **7/7, 24/24**. L'appel est gratuit et la Croix Rouge s'occupera d'organiser l'intégralité de votre prise en charge en fonction de vos besoins.

8. LE JOUR OÙ L'UN DES DEUX S'EN VA...

8.1 Les formalités lorsque le décès survient

Que faire lors du décès d'un proche ? Par où commencer ? Qui devez-vous contacter ? Quelles sont les démarches à effectuer ? Et quel va être le rôle du notaire ?

8.1.1 Le constat du décès par le médecin

Si le décès survient à domicile ou en maison de repos, il faut appeler un médecin (médecin de famille ou de garde) pour qu'il constate le décès.

Si le décès a lieu sur la voie publique, la police doit également être appelée.

Le médecin rédige un constat de décès qui sera remis à l'Administration Communale du lieu où la personne est décédée.

8.1.2 Le rôle de l'entrepreneur des pompes funèbres

L'entrepreneur des pompes funèbres est à contacter rapidement après le passage du médecin. Il s'occupera :

- Des formalités administratives auprès de l'Administration Communale : il transmet la déclaration de décès au Service de l'Etat Civil et demande les autorisations pour l'inhumation (mise en terre) ou l'incinération et le transport funèbre. Il réserve la concession (emplacement caveau ou espace au cimetière) ou le columbarium (endroit où reposent les cendres du défunt).
- De l'organisation des funérailles : en accord avec la famille et à sa demande, il organise et assure le déroulement des étapes des funérailles jusqu'à l'inhumation ou l'incinération. Il peut aussi aider à préparer une cérémonie religieuse ou laïque (dans un lieu de culte, au funérarium, au cimetière), à organiser une réception après les funérailles, à gérer les faire-part ainsi que les cartes de remerciements et leur distribution, à faire paraître l'annonce nécrologique dans un journal, à commander des fleurs, ...

8.1.3 Les démarches auprès de l'administration communale

8.1.3.1 LA DÉCLARATION DE DÉCÈS

Elle est effectuée dans la commune où le décès a eu lieu, généralement par l'entrepreneur des pompes funèbres. Il faut se munir :

- Du constat de décès signé par le médecin,
- De la carte d'identité du défunt,
- Du livret de mariage ou de l'acte de naissance du défunt,
- Du permis de conduire du défunt,
- Des éventuelles dernières volontés du défunt relatives à la cérémonie et au mode de sépulture souhaités par le défunt si elles ont été actées auprès du Service Population du lieu de son domicile,
- De l'attestation d'acceptation du corps délivrée par la commune où aura lieu l'inhumation. Le coût : cette démarche administrative est gratuite.

L'EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Un extrait d'acte de décès est souvent requis pour informer officiellement les divers organismes ou prestataires de services concernés. Dans certains cas, une photocopie peut suffire, dans d'autres, un extrait original sera obligatoire

Les modalités : tout extrait ne peut être délivré qu'au conjoint, aux descendants ou ascendants directs munis de leur carte d'identité, aux avocats ou aux notaires.

Le délai : délivré immédiatement.

8.1.3.2 LE PERMIS D'INHUMER OU D'INCINÉRATION

Le permis d'inhumer est remis aux pompes funèbres par l'Administration Communale. Une demande d'incinération complétée par la famille est demandée via les pompes funèbres.

Le coût : cette démarche administrative est gratuite.

BON À SAVOIR

Le choix de l'inhumation ou de l'incinération peut être acté de son vivant auprès du service Etat civil de la commune de son lieu de résidence.

8.1.3.3 LE JUSTIFICATIF D'ABSENCE POUR CAUSE DE FUNÉRAILLES

Les justificatifs de décès sont remis à la personne des pompes funèbres qui vient déclarer le décès. Ils sont nominatifs pour les personnes de la famille qui doivent le remettre à leur employeur.

8.1.3.4 LA CONCESSION OU LE COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE

C'est le service Etat civil qui s'occupe de la vente, de la prorogation et du maintien des concessions. Cette démarche peut passer par l'entrepreneur des pompes funèbres ou être effectuée antérieurement par les personnes auprès de l'Administration Communale.

8.1.3.5 LORSQUE LE CORPS EST DONNÉ À LA SCIENCE

S'adresser personnellement à l'université de son choix. Au moment du décès, le service Etat Civil de l'Administration délivre uniquement un permis qui sera remis aux pompes funèbres sur présentation du « contrat » conclu avec l'université.

8.1.4 Les formalités ultérieures

Dans les jours qui suivent le décès, d'autres démarches devront être effectuées auprès de différents organismes, intervenants et prestataires de services.

8.1.4.1 LE NOTAIRE

Prévenir le notaire (du défunt ou de la famille) pour organiser la succession. Le choix du notaire incombe à la famille (le notaire ne doit pas nécessairement être celui qui a géré l'enregistrement du testament).

Il vérifie s'il existe un testament. Il établit la dévolution de la succession, c'est-à-dire à qui reviendront les biens du défunt.

Il déterminera l'état des finances et des avoirs du défunt, ses dettes éventuelles, afin de conseiller aux héritiers d'accepter ou non la succession.

Il gère les démarches juridiques relatives à la succession : permet de débloquer les comptes, réalise le partage des biens, rédige éventuellement la déclaration fiscale de succession à la demande des héritiers, etc.

BON À SAVOIR

Les droits successoraux du conjoint survivant :

En cas de décès, le survivant des époux, quel que soit son contrat de mariage, qu'il existe un testament ou non, bénéficie de l'USUFRUIT de la maison d'habitation servant de logement principal aux époux ainsi que des meubles qui la garnissent. Cela signifie que le conjoint survivant pourra continuer à habiter ce logement, il pourra éventuellement le louer s'il décide de changer de domicile, sans que les héritiers puissent le contraindre à le vendre.

Par contre, s'il souhaite vendre cette maison et partager le mobilier, les autres héritiers ne pourront s'opposer à ce qu'il soit procédé à la vente ou au partage et à la conversion de l'usufruit en un capital qui sera calculé en fonction de l'âge du survivant des époux.

Le partage des biens de la succession entre le conjoint survivant et les autres héritiers n'est pas toujours obligatoire, il est parfois reporté après le décès du conjoint restant. Il ne sera requis que si un des héritiers le demande.

8.1.4.2 LA MUTUALITÉ

Les principaux documents à remettre sont la carte SIS du défunt, un extrait d'acte de décès, et une facture acquittée des pompes funèbres permettant l'éventuel paiement d'une allocation pour frais funéraires.

En fonction de la situation personnelle et familiale du défunt, les mesures sont prises afin de maintenir la couverture par l'assurance maladie des éventuelles personnes qui étaient reprises à sa charge.

8.1.4.3 LES ORGANISMES BANCAIRES

Les avoirs (comptes et coffres) du défunt et/ou du conjoint peuvent être bloqués dans l'attente de l'ouverture de la succession et seront débloqués grâce à des formalités auprès du notaire et à un Acte de Notoriété délivré par la Justice de Paix.

Cependant, certains paiements comme des factures de funérailles et frais médicaux peuvent être payés, et de l'argent peut toujours être versé sur le compte, mais pas retiré.

8.1.4.4 LES ORGANISMES D'ASSURANCES

Certains types d'assurances au nom du défunt pourraient être résiliés mais peuvent être transférés au nom d'une autre personne. Se renseigner si une assurance-vie a été souscrite.

8.1.4.5 LES ORGANISMES DE SERVICES

Il faut faire modifier le nom de la personne ou fermer le compte client auprès de la compagnie des eaux, du gaz, de l'électricité, de la télédistribution, l'opérateur téléphonique (fixe, gsm, internet), ...

8.1.4.6 LES PRESTATAIRES DE SOINS ET/OU LE CENTRE DE COORDINATION

Prévenir le médecin généraliste, le centre de coordination, l'infirmière à domicile, le kinésithérapeute, mais également l'aide-ménagère, l'aide familiale, l'office des pensions.

8.1.4.7 SELON LE STATUT DE LOCATAIRE OU DE PROPRIÉTAIRE DU DÉFUNT

Prévenir le locataire ou le propriétaire éventuel que le décès est survenu et que la succession est en cours. Consulter le notaire sur ces points.

8.1.4.8 LES SERVICES DE TAXATION

Prévenir les divers services de taxations tels que la DIV pour la voiture, le service de radio/télévision redevance, ...

8.1.4.9 LA VOITURE

Dans les 4 mois à dater du décès (soit avant la déclaration fiscale de succession), prévenir les services concernés de la vente ou de l'immatriculation au nom d'une autre personne (la Direction pour l'Immatriculation des Véhicules, ou DIV, l'assureur)

DIV : rue du Progrès, 56 - 1210 Bruxelles - Tél. 02/277.30.50

Une copie de l'extrait d'acte de décès sera nécessaire pour radier le numéro de plaque pour le veuf ou la veuve.

8.1.4.10 LA DÉCLARATION DE SUCCESSION

Une déclaration fiscale de succession devra être remplie dans les 5 mois après le décès. Elle sera remise au Bureau de l'Enregistrement. Contacter ce service ou le notaire pour toute question. Cette déclaration sera la base de calcul des droits de succession. Divers frais funéraires sont notamment admis dans la succession. Se renseigner auprès du notaire ou <http://annuaire.fiscus.fgov.be/info-suc>

8.1.4.11 RECOMMANDATIONS

Ne faire aucune démarche avant la réception de copies d'extrait d'acte de décès

Quel que soit le lieu ou l'endroit du décès, vous restez totalement libre du choix de votre entrepreneur de pompes funèbres en Belgique.

Toujours demander un devis clair, détaillé et définitif.

Dans tous les cas, il est toujours préférable que le défunt ait remis à ses proches, au préalable, des instructions précises qui devront être suivies lors de son décès

8.2 Services divers

8.2.1 Entreprises pompes funèbres

POL LAFFUT & HEERWEGH	061/46.65.05	Rue de la Girafe, 84	Sensenruth
COGNAUX	061/51.10.53	Rue de Baillamont, 17	Graide
GERARD	061/53.32.84	Rue de Framont, 5	Paliseul
LAFFUT	084/46.62.11	Rue de Gedinne, 16	Wellin
GRANDJEAN-CHAPELLE	061/28.95.43	Rue du Village, 45	Libramont
SEVENANT	061/58.80.70	Rue de Dinant, 17	Gedinne
MOHY	061/41.14.93	Rue de la Station, 7	Bouillon
		Chemin des Tonnes, 1	Bertrix
HEBETTE – VAN ROYEN	0473/87.87.50	Rue Gilbert Lepropre, 22	Rienne
VAN MENSEL CHRISTIAN (marbrerie et monuments funéraires)	0494/85.93.87 061/53.40.62	Rue des Champs, 27	Paliseul

8.2.2 Notaires

BOUILLON	061/46.60.10	Rue de l'Hospice, 5	Bouillon
CHAMPION	061/41.42.08	Rue de la Fontinelle, 38	Bertrix
GILSON	061/53.31.90	Grand Place, 43	Paliseul
DOICESCO	061/58.80.31	Rue de Charleville, 7	Gedinne
FRIPPIAT	084/38.81.21	Rue Fonds des Vaulx, 10	Wellin
LUCY	084/38.81.23	Rue de la Station, 49	Wellin
BEGUIN	082/71.14.06	Rue de Dinant, 95	Beauraing
LAURENT	082/71.14.24	Rue de Bouillon 98-100	Beauraing

9. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Cette fiche, à usage personnel, vous permet d'avoir constamment à votre disposition, ou à la disposition de vos proches, des renseignements dont vous avez régulièrement besoin ou les coordonnées de personnes à contacter rapidement en cas d'urgence.

9.1 Coordonnées du ménage

Coordonnées personnelles :	
Nom et prénom :	
Date et lieu de naissance :	
Etat-civil :	
N° de registre national :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	
Conjoint :	
Nom et prénom :	
Date et lieu de naissance :	
Etat-civil :	
N° de registre national :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	

9.2 Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom :	
Téléphone :	
Adresse :	

Nom et prénom :	
Téléphone :	
Adresse :	

Nom et prénom :	
Téléphone :	
Adresse :	

9.3 Informations personnelles de santé

INFORMATIONS	MADAME	MONSIEUR
Nom du médecin traitant		
N° Téléphone Médecin		
Groupe sanguin		
Hôpital souhaité		
Intolérances ou allergies		
Traitements		

9.4 Coordonnées des prestataires de santé

Prestataire de service	Numéro de téléphone
Poste médical de garde de Bièvre :	1733
Infirmier(ère) :	
Dentiste :	
Kinésithérapeute :	
Opticien :	
Pédicure :	
Autre :	
Autre :	
Autre :	
Autre :	
Pharmacie :	
Mutualité :	
Croix-rouge :	105
Autres renseignements utiles	
Culte :	
Acharnement thérapeutique	Oui ou non

Don d'organes	Oui ou non
---------------	------------

9.5 Coordonnées des prestataires d'aide à domicile

Aide familiale/aide ménagère (ALE – Titres services – Autres) :

Service :	
Téléphone :	
Adresse :	
Service :	
Téléphone :	
Adresse :	

Repas à domicile :

Service :	
Téléphone :	
Adresse :	

Télévigilance :

Service :	
Téléphone :	

Transport :

Service :	
Téléphone :	

9.6 Mes notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9.7 Numéros d'urgence

Ambulance, PIT, hélicoptère : Pour tout problème requérant une intervention d'urgence (accident, agression, santé), vous pouvez former le n° européen	112
Mon médecin traitant : Dr.	
Service de garde (entre 18h et 8h)	1733
Pharmacies de garde (numéro payant)	0900/10.500
Pompiers	100-112
Police urgences	101
Police de proximité (Bureau de Vresse)	061/50.00.02
Maltraitance des personnes âgées	0800/30.330
Violences conjugales	0800/30.030
Centre des grands brûlés	02/268.62.00
Centre Antipoisons	070/245.245
Prévention du suicide	0800/32.123
Télé Accueil	107
Carte bancaire perdue ou volée	078/170.170
Carte d'identité perdue ou volée	00800/2123.2123
Transport Croix-rouge	105
Autre :	
Autre :	
Autre :	
Autre :	

**Ce guide a été réalisé par le Conseil Consultatif
Communal des Aînés de la Commune de Vresse-sur-
Semois**



Avec le soutien de l'Administration communale de Vresse-sur-Semois



Editeur responsable : CCCA - Rue Albert Raty, 112 - 5550 Vresse-sur-Semois